

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX****DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-042****L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- ☐ en exercice : 29
☐ présents : 22
☐ votants : 27

OBJET :**Amortissement des subventions
d'équipement**

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE**Rapporteur :** P. MILLET-LACOMBE

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant que la durée d'amortissement des subventions d'équipement est désormais fixée non plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire, mais en fonction de la durée de vie du bien financé ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a versé des subventions d'équipement de :

- 2 541,57 € à la commune de Ladignac-Le-Long pour des travaux de réfection d'une toiture (numéro d'inventaire 2024 000 08),
- 5 000,00 € à la commune de Ségur-Le-Château pour l'extension du réseau d'assainissement (numéro d'inventaire 2024 000 09),
- 48 300,00 € à la commune de la Meyze pour les travaux Avenue de la Gare (numéro d'inventaire 2024 000 10),
- 23 175,00 € à la commune du Chalard pour l'aménagement d'une aire de stationnement (numéro d'inventaire 2024 000 32),
- 66 667,00 € d'aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI Limagri Moreau (numéro d'inventaire 2024 000 36),
- 66 667,00 € d'aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI Les Acacias (SAS Le Pellet Arédien) (numéro d'inventaire 2024 000 37),
- 2 487,50 € pour le Programme Départemental de l'Habitat sur l'année 2024 (numéro d'inventaire 2024 000 24),
- 21 223,91 € pour l'OPAH sur l'année 2024 (numéro d'inventaire 2024 000 05),

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'amortir ces subventions respectivement sur 1 an, 3 ans, 10 ans, 10 ans, 15 ans, 15 ans, 2 ans et 10 ans.
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Le secrétaire



Pierre MILLET-LACOMBE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.